

Focus POLITIQUES PUBLIQUES

et accès à la pratique des sports de nature en Martinique



Le développement des sports de nature constitue indiscutablement un levier de développement des territoires et de la pratique du sport pour tous, notamment à des fins éducatives et de santé.

Afin d'associer pleinement et d'épauler les différents acteurs concernés par le développement des sports de nature, de nombreuses politiques publiques sont déployées en Martinique. Elles s'appuient sur des axes d'intervention prioritaires complémentaires :



- ▶ favoriser la pratique en cohérence avec le développement *durable* et à la *préservation de l'environnement* ;
- ▶ *sécuriser la pratique et les sites de pratique* ;
- ▶ *aménager le territoire pour développer et diversifier les lieux de pratique* ;
- ▶ *soutenir le développement économique de la Martinique à travers les sports de nature (tourisme vert et bleu, ...)* ;
- ▶ *développer une pratique organisée à visée éducative en faveur du plus grand nombre.*

Protection de l'environnement

Un des enjeux essentiel des politiques de protection de l'environnement est de poursuivre les objectifs de cette politique sans interdire tout accès à la nature au citoyen. Cette réflexion est d'autant plus fondamentale dans la double problématique portée par les sports de nature : pratique et préservation des lieux de pratique.

Les acteurs des sports de nature, qu'ils soient pratiquants ou encadrants, ont tout intérêt :

- à prendre en considération les politiques de protection de l'environnement portées par l'Etat (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement, Direction de la mer, Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Gestionnaires d'espaces naturels, ...) et les collectivités ;
- à se constituer en organes représentatifs (mouvement sportif - associations de socioprofessionnels) pour être reconnus et participer aux réflexions engagées autour de l'accès aux zones naturelles sensibles ;
- à prendre une part active dans la protection de l'environnement en s'appuyant sur leur réseau et leur capacité d'agir (éducation à l'environnement via les sports de nature, signalisation des mauvais comportements, promotion des bonnes conduites à tenir, ...).

La DEAL Martinique est le pilote des stratégies régionales de protection de l'environnement. Elle est aussi force de propositions ou conseils pour venir en appui des politiques portées par les collectivités territoriales ou les autres services de l'Etat. Pour cela elle s'appuie sur :

- des schémas : la stratégie martiniquaise pour la biodiversité, le Schéma régional de Cohérence Ecologique ;
- des instances de concertation : conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;
- des dispositifs : la plateforme de recueil d'initiative d'Education à l'environnement et au développement durable, la Semaine du développement durable ;
- un réseau de partenaires associatifs ;
- une prérogative de Police de l'environnement.

site de la DEAL



Poursuite de
Réflexion

Organes de concertation (CTESI, Comités de pilotage des parcs naturels, ...)

Pour répondre aux problématiques de protection de l'environnement et d'aménagement durable, de nombreux partenaires institutionnels (DEAL, CTM, gestionnaires d'espaces, ...) sont déjà engagés dans des organes formalisés permettant la concertation.

Il est à noter pour autant quelques difficultés réelles pour rendre cette concertation plus large et systématique. La participation de la DJSCS ou de représentants de socioprofessionnels favoriserait la prise en compte d'un développement maîtrisé des sports de nature dans le cadre de plans ou schémas co-construits (PTIPR, PTESI, SCOT, ...).

FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ÉDUCATEURS SPORTIFS

La détention d'un diplôme professionnel est obligatoire pour l'encadrement contre rémunération dans le domaine sportif (Code du sport Art. 212-1). Il est toutefois possible qu'un bénévole non diplômé puisse animer une séance d'activités sportives. Néanmoins, avoir un diplôme professionnel garantit le niveau et la qualité de formation reçue par l'éducateur sportif.

Dans le cadre des sports de nature, au regard des aléas liés à l'environnement naturel, il semble encore plus fondamental de proposer aux pratiquants un encadrement diplômé. Dans les activités à environnement spécifique, certaines fédérations délégataires imposent même la détention d'un diplôme fédéral pour l'encadrement bénévole (ex. plongée, escalade, canyon, ...).



399 éducateurs en Martinique détiennent des diplômes de spécialités permettant l'encadrement des Sports de Nature, dont **108 pour la plongée**.

De plus, il est demandé à certains éducateurs en environnement spécifique de recycler régulièrement soit leur diplôme de secourisme (ex. Surf, PSE1 tous les ans), soit leur diplôme complet (ex. Plongée tous les 5 ans / Accompagnateur Moyenne Montagne tous les 6 ans). Cela indique bien l'attention des pouvoirs publics sur le maintien des compétences professionnelles pour garantir la sécurité des pratiquants.

CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES ÉDUCATEURS SPORTIFS

Les établissements proposant les activités sportives, quelque soit leur forme juridique (sociétés, Travailleurs Indépendants, associations), sont susceptibles d'être contrôlés par les services de l'Etat chargés de la protection des usagers (DJSCS, gendarmerie nationale, DIECCTE, ...).

On compte en Martinique **283** établissements Spécifiques Sports de Nature. Parmi eux, **70 ont été contrôlés dans les 5 dernières années soit 25 % de l'ensemble. Plus précisément, la plongée représente 46% des contrôles et le kayak 21%.**

Selon la nature des activités de pleine nature proposées, les contrôles effectués, en plus d'un tronc commun de vérifications, prennent en compte leurs spécificités.

- **Activités en environnement spécifique (ex. plongée) :** l'attention est portée sur les niveaux de qualification de l'encadrement, la sécurité du matériel, l'existence d'un plan de secours, le respect des conditions de pratique en fonction du niveau des pratiquants et des prérogatives des éducateurs.
- **Activités de location (ex. kayak) :** la mise à disposition de matériel n'oblige pas la détention d'un diplôme. En revanche, ces activités de location peuvent amener des comportements d'encadrement de la part des loueurs (balades encadrées, transport sur site, ...) qui nécessitent alors une qualification professionnelle.

Les éducateurs sportifs professionnels ont l'obligation de détenir une carte professionnelle à jour et de l'afficher ; cette contrainte réglementaire s'impose quelque soit le lieu d'accueil des pratiquants, notamment en situation d'itinérance (randonnée, canyoning, plongée, ...). Cette carte professionnelle est une garantie que l'éducateur n'est pas en situation d'interdiction d'exercice (honorabilité).

Les établissements d'APS ont l'obligation de souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile professionnelle (matériel et humain).

Les manquements observés lors des contrôles peuvent aller jusqu'à la fermeture de l'établissement ou le retrait de la carte professionnelle.

SÉCURISATION DES SITES

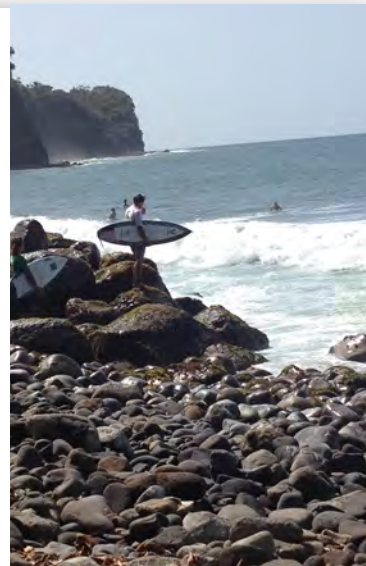
Depuis 2013, des campagnes de prévention sur sites et lors des manifestations sont organisées par l'ARS en collaboration avec d'autres services pour sensibiliser aux risques de leptospirose pendant les randonnées et les trails (flyers, affichage, mailing, ...). Une carte de la qualité des eaux de baignade est éditée annuellement par l'ARS. Prévention et contrôles permettent de garantir la qualité des sites de pratique et de diminuer le risque sanitaire pour le sportif.

De même, pour baisser le risque d'accidents sur les lieux de pratique, des aménagements / travaux d'entretien sont réalisés régulièrement. Les chemins de randonnée pédestre sont entretenus par les gestionnaires de site (ONF, ...) tout au long de l'année et indiqués dans le PTIPR* dès qu'ils sont sécurisés.

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est une compétence partagée entre la Collectivité Territoriale de Martinique et l'Etat. Pour optimiser leur collaboration, notamment sur la thématique des équipements sportifs, un schéma territorial des équipements a été formalisé conjointement dans le cadre d'un **Diagnostic Territorial Approfondi (DTA 2014)**. Ce document a pour objectif de déterminer les priorités d'aménagement du territoire et de financement des équipements.

Les Sports de Nature sont intégrés dans le DTA mais font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la **Commission Territoriale des Espaces, Sites et Itinéraires (CTESI)**, animée par la CTM. La commission élabore un **Plan Territorial (PTESI)** pour préciser les priorités d'aménagement à court et moyen termes. Partie intégrante de ce plan, le PTIPR - Plan Territorial des Itinéraires et Promenades de Randonnée - précise l'état des chemins sécurisés et aménagés.



FINANCEMENTS

Parmi les sources de financement actuellement mobilisables par les propriétaires d'équipement, nous détaillerons le **CNDS** et les **Fonds Européens** sur lesquels nous avons des données récentes.

Le **Centre National du Développement du Sport (CNDS)** consacre une enveloppe budgétaire à la construction ou la rénovation des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire. Les projets sont étudiés au niveau local par la DJSCS Martinique puis transmis pour délibération.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE - PROJETS ÉLIGIBLES 2018

	Total	Sports de Nature *	Sports de Nature en %
Nombre de projets	98	20	20,4
SN hors parcours santé		11	11,0
Coût des équipements	70 232 896	10 219 766	14,5
SN hors parcours santé		7 598 450	10,8
Subventions accordées	18 407 407	2 024 520	11,0
SN hors parcours santé		887 407	4,8

* terrains de beach, matériel aviron, bassin de nage, centre nautique, aménagement plages, sentiers pédestres / parcours santé

Extraction CNDS 2018 - DJSCS Martinique

Les **Fonds Européens** sont aujourd'hui mobilisés sur deux enveloppes régionales, le **FEDER-FSE** géré par la Collectivité Territoriale de Martinique et le **FSE-ETAT** géré par la DIECCTE. Toutes les deux sont encadrées par le DOCUP 2014-2020.

FEDER	100 000 euros	Sentier pédestre	2 projets en lien avec les sports de nature sur 145 éligibles
	940 000 euros	Mouillage	
FSE-ETAT	320 268 euros	Parcours Santé	3 projets en lien avec les sports de nature sur 57 éligibles
	123 550 euros	Sentiers pédestres	

Ce sont des projets d'aménagement conçus pour permettre la formation qualifiante ou diplômante de personnes dans le cadre de la ligne "Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté".

source : DOCUP 2014-2020 - www.europe-martinique.com

Poursuite de Réflexion

Aménagement des Sites de pratique

- Les plans de balisage obligatoires pour déterminer les zones de pratique de sports de nature, de baignade, d'activités (cheneaux d'accès, zones de pêche, ...) formalisent l'espace de cohabitation et permettent d'éviter les conflits d'usage.
- L'installation de mouillages écologiques propres sur les sites de plongée facilite le repérage des sites remarquables et assure une moindre dégradation des fonds marins.
- Dans le cadre du plan de rattrapage des équipements Outre-mer, un cofinancement interministériel soutient l'aménagement des sites de pratique Beach (cf. DTA Martinique).
- La création d'une commission des financeurs des équipements sportifs devrait faciliter le cofinancement d'installations sportives de plein air prenant en compte une démarche écologique compatible avec les valeurs des sports de nature (récupération des eaux de pluie pour les sanitaires, éclairage avec panneaux solaires, ...).

Développement économique

Une des caractéristiques évidentes des Sports de Nature est qu'ils sont à la croisée de plusieurs champs de l'économie : tourisme sportif, économie bleue, économie verte, économie sociale et solidaire, ...

Le développement économique des Sports de Nature est donc impacté par plusieurs politiques publiques et financé par des dispositifs divers. Il se matérialise par la création d'emplois et d'activités, par l'animation et la promotion du territoire, au travers des retombées secondaires sur les autres acteurs économiques.

TOURISME SPORTIF

Le Comité Martiniquais du Tourisme appuie une partie de sa politique promotionnelle du territoire sur les grandes manifestations de Sports de Nature à portée nationale ou internationale (ex. Tchimbe Raid / Raid des Alizés / Transmartinique / Martinique Surf Pro).

Le Comité Martiniquais du Tourisme participe aussi aux salons nationaux de certains sports de nature ouverts au public pour promouvoir la destination et les activités disponibles sur place.

Dans cette dynamique, une étude initiée par le CMT et l'Etat sur l'ensemble des problématiques de la filière nautique à la Martinique devrait apporter un éclairage exhaustif sur ce secteur du tourisme sportif (résultats fin 2020).



CRÉATION D'ACTIVITÉ

La politique de cofinancement des fonds européens a pour conséquence de développer la création d'activités dans les Sports de Nature via deux logiques :

- Soutenir l'investissement pour optimiser l'activité de l'entreprise à sa création ou lors d'une phase de développement/diversification
- Favoriser l'émergence d'une activité par le développement des compétences (formation diplômante ou qualifiante).

FEDER	176 398 euros	Plongée	2 projets en lien avec les sports de nature sur 145 éligibles
FSE-ETAT	302 938 euros	Activité équestre	1 projet en lien avec les sports de nature sur 57 éligibles

source : DOCUP 2014-2020 - www.europe-martinique.com

L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE

EDUCATEURS

32 % des diplômés déclarés peuvent exercer une activité professionnelle dans les Sports de Nature.

399 éducateurs Sports de Nature dont :

- **225 salariés** soit **56,4 %** des éducateurs (**65 %** en activités nautiques).
- **118 Travailleurs indépendants** soit **29,5 %** (**32 %** en plongée - **14,5 %** en moyenne montagne/canyoning - **12 %** en Kite Surf)

20 % des éducateurs en activité professionnelle ont un double statut.

ETABLISSEMENTS

61,5 % des établissements de Sports de Nature sont dans le secteur marchand.

283 établissements Sports de Nature dont :

- **99 associations** soit **35 %** (**34 %** en nautisme - **16 %** en athlétisme - **16 %** en randonnée pédestre - **14 %** en plongée)
- **88 sociétés** soit **31 %** (**36 %** en plongée - **28,5 %** canoe-kayak / location),
- **86 travailleurs indépendants** soit **30 %** (**38 %** en plongée - **21 %** en randonnée canyoning)

Démocratisation de la pratique

PRATIQUE SPORTIVE RÉGULIÈRE

La pratique sportive régulière s'organise au sein du secteur marchand (ex. plongée, surf, ...) ou du secteur non marchand via le mouvement sportif. Celui-ci regroupe les associations (ligues, comités, clubs) affiliées ou non aux fédérations sportives nationales.

Le Centre National du Développement du Sport (CNDS) est l'une des principales sources de soutien financier des projets associatifs. La déclinaison territoriale permet d'accompagner chaque année le développement et la démocratisation des pratiques sportives, notamment celles des sports de nature.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE - PROJETS FINANCÉS

	2015		2018	
	nombre	montant	nombre	montant
Nombre de projets financés	53	154 000	62	191 200
dont ligues	27	75 000	38	111 200
dont clubs	26	79 000	24	80 000

On observe une augmentation de 24% des subventions entre 2015 et 2018 visible essentiellement sur les ligues dont l'objet est de développer la pratique sur l'ensemble du territoire.

En 2015, 4,5 projets par ligue en moyenne, en 2018 5,7 projets par ligue.

En 2015, 1,4 projets par club en moyenne, en 2018 1,5 projets par club

PROJETS FINANCÉS LIGUES / COMITÉS

	2015		2018	
	nombre	montant	nombre	montant
Nombre de projets financés	27	75 000	38	111 200
Aviron	3	17 000*	5	20 000*
Equitation	4	4 000	3	8 000
Kayak	0	0	0	0
Montagne / escalade	0	0	5	17 000*
Plongée	3	8 000	3	8 500
Randonnée pédestre	7	11 000	5	15 000*
Surf	4	7 000	7	8 700
Voile	6	28 000*	10	34 000*

** dont soutien à l'emploi 12 000 euros.*

PROJETS FINANCÉS CLUBS

	2015		2018	
	projets / clubs**	montant	projets / clubs**	montant
Nombre de projets financés	26 / 18	79 000	24 / 16	80 000
Aviron	3 / 3	4 500	5 / 4	14 000
Equitation	1 / 1	1 300	0	0
Kayak	1 / 1	1 300	0	0
Montagne / escalade	0	0	0	0
Plongée	2 / 2	3 000	2 / 1	2 000
Randonnée pédestre	1 / 1	1 500	0	0
Spéléo	1 / 1	1 000	2 / 1	2 000
Surf	5 / 2	8 000	4 / 2	6 000
Voile	11 / 6	56 900*	10 / 7	54 500*
Vol libre	1 / 1	1 500	1 / 1	1 500

*** nombre de projets financés / nombre de clubs bénéficiaires*

On note un impact réel du recrutement d'un agent de développement par la ligue d'Aviron de Martinique tant sur le nombre de projets financés au niveau local que régional, que sur les montants attribués (+ 58% en 3 ans).

Extraction CNDS 2018 - DJSCS Martinique

Publics spécifiques



POLITIQUES DU MINISTÈRE DES SPORTS

Le ministère des Sports incite le mouvement sportif à s'inscrire dans les politiques publiques qu'il souhaite voir se développer au niveau des territoires. Quatre thématiques permettent de toucher des publics spécifiques ou de répondre à des besoins de certains territoires carencés (quartiers politique de la ville, zones de revitalisation rurale, ...).

Les financements pour soutenir les projets associatifs allant dans ce sens proviennent du budget du ministère ou du CNDS.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE - PROJETS FINANCÉS EN 2018 PAR LE CNDS

	nombre	% du nombre de projets financés
Développement durable / Ethique / Fair play	7	11 %
Développement de la pratique féminine	4	6,5 %
Promotion du Sport Santé	9	14,5 %
Réduction des inégalités d'accès à la pratique	17	27,5 %
Autres (déplacements, manifestations, ...)	25	40 %

Extraction CNDS 2018 - DJSCS Martinique

On observe que parmi les projets financés, peu sont axés vers les publics spécifiques priorités par le ministère des Sports. Il pourrait être intéressant d'accompagner les associations de sports de nature dans ce cadre là. Un accent pourrait également être porté sur l'importance de leur investissement pour la protection de leur environnement de pratique, finançable sur l'axe "Développement durable / Ethique / Fair play".

De plus, la délégation ministérielle donnée à certaines fédérations sportives olympiques ou non-olympiques intègre le développement de leurs sports en direction des personnes en situation de handicap. Parmi les 4 projets concernant l'accueil de ce public, 3 sont des animations conçues spécifiquement pour lui. L'autre projet, en canyon, est un projet structurant d'aménagement d'un site de pratique pour favoriser l'accès ; l'équipement du parcours aura un effet démultiplicateur sur la capacité des associations à accueillir les personnes en situation de handicap.

Les associations de sports de nature s'engagent sur des animations ponctuelles "Sport Santé" plutôt que sur de la pratique régulière. Ces actions de sensibilisation devraient être prolongées dans les années à venir par une intégration réelle des publics sur les activités annuelles proposées par les clubs.

Les publics seniors ou avec des problématiques d'obésité sont pris en charge essentiellement par les structures de randonnée pédestre ou d'aviron.

POLITIQUES DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DU TERRITOIRE (CGET)

Un des objectifs du CGET est de réduire les inégalités entre les populations vivant en quartiers politique de la Ville (dits quartiers prioritaires) et les autres, en soutenant notamment des projets associatifs.

Un des premiers obstacles pour les associations de sports de nature est le fait que le public CGET est citadin. De fait, elles doivent "entrer" en ville pour toucher ces publics. Ce sont donc plutôt des associations du quartier qui s'adressent à des professionnels des sports de nature pour proposer ces activités.

Depuis 2015, chaque année une centaine de projets sont financés sur les crédits CGET Etat. Parmi eux, au mieux 2 projets/an sont portés par des associations de sports de nature ; ils représentent 0,6% des subventions accordées.

Poursuite de Réflexion

Accueil des publics spécifiques

De manière générale, l'ouverture des activités de pleine nature aux publics dits spécifiques par les politiques publiques gouvernementales n'est pas spontanée au niveau des associations (clubs ou ligues) pour plusieurs raisons : culture de l'activité, élitisme de la pratique, coût financier, difficultés d'accès aux sites naturels de pratique, ...

Au regard de ce constat, il paraît souhaitable qu'un accompagnement institutionnel volontariste s'organise. En effet, les valeurs intrinsèques à ces activités et les modalités de pratique (milieu naturel, force des éléments, ...) sont des sources d'apprentissage très riches, différentes des autres sports, et ainsi des vecteurs de transformation personnelle et d'intégration sociale.

POLITIQUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pratique dans le primaire

SPORTS DE NATURE À L'ÉCOLE PRIMAIRE 2017/2018

	nombre de classes	nombre d'élèves
Orientation	75	1568
Voile	34	679
Kayak, Aviron	12	274
Cyclisme	4	87
Équitation	3	56
TOTAL	128	2664

Chiffres Académie de Martinique - données 2017/2018

L'absence de données sur certaines circonscriptions n'indique pas forcément que les Sports de Nature ne sont pas pratiqués par leurs élèves. Pour obtenir une vision réaliste, il serait intéressant de systématiser la remontée d'informations sur plusieurs années. Nous aurions alors une vue objective de la pratique scolaire sur la Martinique.

Pratique dans le secondaire

L'intérêt premier des politiques portées par l'éducation nationale est qu'elles s'adressent à minima à l'ensemble de la population des jeunes de 6 à 16 ans, sur le temps contraint scolaire. La conséquence directe est la pratique des sports de nature par un très grand nombre d'élèves, grâce aux cours d'EPS obligatoires.

En Martinique, il est proposé, entre autre, selon les établissements scolaires : *Aviron de mer / Course d'orientation / Escalade / Kayak / Natation en mer / Planche à voile / Ski alpin / Surf / Voile sportive et traditionnelle / VTT*.

De manière complémentaire, selon les opportunités locales (sites de pratique, professeurs d'EPS formés, ...), les élèves peuvent découvrir l'activité ou se perfectionner **dans le cadre de l'UNSS** tout au long de l'année. Aux sports cités précédemment, s'ajoutent : *Canyoning / Raid multi-sport / Randonnée à pied / Trail / Voile habitable*.

Pour permettre l'organisation de certaines activités non proposées par l'association sportive de l'établissement dans le cadre de l'UNSS, il a été imaginé la création de regroupements entre établissements ouverts aux élèves de ceux-ci. C'est le cas notamment du camp UNSS Surf localisé sur la commune de Trinité mais drainant des élèves d'autres communes du nord atlantique (Basse-Pointe, Ste-Marie, ...).

4 établissements proposent également 3 sports de nature dans le cadre des options sports au baccalauréat : plongée sous-marine (2 EPLE - 60 élèves), kayak (1 EPLE - 30 élèves) et ski alpin (1 EPLE - 30 élèves).

Enfin, dans un souci de structuration de la filière d'accès au haut niveau de pratique sportive, l'éducation nationale propose deux dispositifs :

- **les sections sportives scolaires**

Elles donnent à l'élève la possibilité d'atteindre un haut niveau de pratique et permettent de concilier études et pratiques sportives renforcées. Elles sont implantées très majoritairement dans les collèges et sont ouvertes par les recteurs d'académie au vue d'un dossier présenté par le conseil d'administration de l'établissement d'accueil. Un partenariat avec une ligue / comité est exigé.

SECTIONS SPORTIVES EN MARTINIQUE EN 2018



	nombre approximatif d'élèves	nombre d'établissements
Golf	15	1
Kayak	25	1
Surf	22	2
VTT	25	1
Voile	25	2

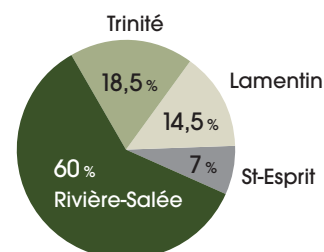
Chiffres Académie de Martinique - 2017/2018

- **les pôles espoirs ou dispositifs fédéraux labellisés**

Ces structures à l'initiative des fédérations sportives délégataires, relèvent du ministère chargé des sports, mais impliquent la nécessaire collaboration avec l'éducation nationale pour mettre en place leur objectif principal, la réalisation du double projet scolaire-sportif. En Martinique, le Dispositif Régional d'Entraînement en Voile et le Pôle Espoir Surf accueillent les élèves-sportifs sur les établissements d'accueil (cf. carte page suivante), tout au long de l'année, pour une pratique assidue (12 heures d'entraînement par semaine) organisée dans leur emploi du temps scolaire.

La découverte des activités de pleine nature entre très progressivement dans les écoles primaires de Martinique. Les activités essentiellement proposées sont la course d'orientation, la voile et le kayak.

D'après les données transmises par l'Académie, environ **13%** des élèves des écoles primaires publiques ont pratiqué un sport de pleine nature en 2017/2018.



Répartition des élèves par circonscription - données partielles 2017/2018

La pratique scolaire proposée dans le secondaire (collèges et lycées) touche de très nombreux élèves, de manière régulière, leur proposant une pratique d'initiation ou plus soutenue selon le cas. Pour autant, les passerelles entre les établissements scolaires et les clubs locaux (dans l'environnement proche de ceux-ci) ne sont pas établies de manière formelle ou sont inexistantes par manque d'infrastructures fédérales.

L'effort conséquent proposé par l'éducation nationale ne trouve pas forcément d'écho dans le monde sportif fédéral, ce qui est un frein à l'investissement dans une pratique régulière hors cadre scolaire pour les jeunes potentiellement intéressés. Quand ces passerelles existent, elles sont bénéfiques à l'ensemble des acteurs et des pratiquants (augmentation des licences, pratique régulière chez les jeunes, projets collaboratifs, structuration de la filière d'accès au haut niveau, ...).

Pratique universitaire

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) pôle Martinique de l'Université des Antilles, propose une pratique organisée des sports de pleine nature sous plusieurs formes :

- des séances hebdomadaires sur 24 semaines en Kayak, Surf Bodyboard, Aviron de mer, Randonnée pédestre, PMT, Plongée, Canyoning (par groupe de 6 à 15 étudiants selon l'activité) ;
- des stages bloqués en début et fin de semestre en Surf Bodyboard, PMT et Kayak (60 étudiants /stage) ;
- une pratique d'appui intégrée dans les cursus universitaires (randonnée, activités nautiques, raids extérieurs, stage en montagne, ...)

Poursuite de Réflexion

Les problématiques liées à la pratique des Sports de Nature dans l'Education Nationale dépendent essentiellement de deux points :

- **la typologie de l'activité concernée** : pour l'ensemble des activités nautiques il est préférable que l'enfant sache nager. Or, ce n'est pas le cas de la grande majorité des élèves du primaire. Pour pallier à cet état de fait, le dispositif "Savoir nager / J'apprends à nager" devrait permettre à beaucoup plus d'enfants d'accéder à ces activités en toute sécurité. De même, la multiplication des bassins de natation et des lignes d'eau d'apprentissage agréées par l'éducation nationale, au plus près des écoles, devrait être une solution supplémentaire très intéressante.

- **le coût de l'activité** : pour de nombreux sports, le transport vers le site de pratique grève de manière significative le budget. A titre d'exemple, alors que la randonnée pédestre demande un investissement minime en matériel, le déplacement vers les sentiers augmente le coût de l'activité. Pour d'autres sports de nature, au transport s'ajoute une prestation comportant la mise à disposition d'un matériel cher et d'un encadrant diplômé. Le soutien financier des activités difficilement accessibles financièrement devrait être possible dans le cadre des rapprochements souhaités entre le mouvement sportif et l'Education Nationale.

La formation initiale ou continue des enseignants (du primaire ou d'EPS) reste la solution la plus pragmatique puisqu'elle permet de lever plusieurs freins : intégration de ces activités dans les projets pédagogiques des établissements, diminution des coûts d'encadrement, ... Des partenariats formalisés entre le mouvement sportif et le Rectorat pourraient planifier à moyen terme un calendrier de formations adaptées répondant aux besoins des établissements et des enseignants.

La collaboration entre les services de l'Etat et Rectorat est une piste privilégiée pour simplifier les procédures d'agrément des éducateurs sportifs (via la délivrance de leur carte professionnelle) et la mise en place des activités de pleine nature en toute sécurité : les textes réglementaires signés conjointement par le ministre en charge de l'Education Nationale et celui des Sports vont dans ce sens depuis quelques années.

Leur complète application au niveau local est à poursuivre (protocoles de sécurité académiques pour la pratique des APPN - circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017).

Cartographie de quelques exemples

